

# Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre : avec 77 398 habitants elle est la 3<sup>e</sup> agglomération la plus peuplée de Guadeloupe

Insee Analyses Guadeloupe • n° 68 • Juin 2023



La Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT) est contiguë à la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, qui concentre une grande partie de l'activité économique de la Guadeloupe et regroupe la moitié des emplois de la région. Ainsi, les communes de Petit-Bourg et du Lamentin, limitrophes de Baie-Mahault, sont essentiellement résidentielles et profitent pleinement de la forte activité économique à proximité. Cette configuration géographique limite sensiblement le recul démographique du territoire entre 2013 et 2018. Ces deux communes sont les seules de la CANBT qui gagnent des habitants. Les nouveaux arrivants sont plus diplômés et plus occupés que la population résidente. Ils sont également plus nombreux à occuper des postes de professions intermédiaires et de cadres. À l'instar des autres EPCI, la CANBT n'échappe pas au départ des jeunes qui accentue le vieillissement de la population.

Autre conséquence du statut résidentiel du territoire, les déplacements domicile-travail sont importants : six actifs occupés de la CANBT sur dix ne travaillent pas sur le territoire.

La baisse de la population active conjuguée à la hausse de l'emploi permet d'atténuer les tensions sur le marché de l'emploi. Toutefois, cette amélioration ne permet pas d'infléchir significativement le niveau du chômage qui reste à un niveau élevé. Les conditions de vie sont un peu moins défavorables que dans le reste de l'archipel. Le parc locatif social est sous-représenté au sein du territoire. Il abrite 13 % de la population. Par ailleurs, 20 % de la population bénéficie du RSA socle non majoré.

## En partenariat avec :



## La communauté d'agglomération la plus étendue de Guadeloupe

Avec une superficie de 465 Km<sup>2</sup> soit 28,5 % de la superficie totale de la Guadeloupe, La Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT) est la plus étendue des six intercommunalités que comporte l'archipel. Elle se compose des six communes de la moitié nord de la Basse-Terre. Elle comporte moins de surfaces agricoles que le reste du département (23 % contre 47 %). Un cinquième du territoire de l'intercommunalité fait partie intégrante du cœur du parc national de la Guadeloupe. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la CANBT compte 77 398 habitants soit près de 20 % de la population guadeloupéenne ► [figure 1](#).

## Un recul démographique modéré à partir de 2013

Entre 1962 et 2013, la démographie de la CANBT était dynamique, avec une

population en augmentation de 1,3 % en moyenne par an, soit un rythme deux fois plus élevé que sur le reste de la Guadeloupe. Cette tendance était soutenue principalement par un solde naturel et un solde migratoire excédentaire entre 1982 et 2008. À partir de 2008, l'augmentation de la population a ralenti (+0,5 % par an) sous l'effet conjugué d'un solde naturel en nette diminution et d'un solde migratoire devenu déficitaire

### ► [figure 2](#).

Entre 2013 et 2018, la population baisse de 0,3 % par an en moyenne. Ce retournement de tendance est plus tardif que pour le reste de la Guadeloupe. Jusqu'en 2013, le solde naturel parvenait à compenser le solde migratoire. Entre 2013 et 2018, il baisse de 30 % alors que dans le même temps le déficit migratoire a été multiplié par 4 (-3 130 habitants entre 2013 et 2018 après -770 entre 2008 et 2013). Néanmoins, parmi les six EPCI de la Guadeloupe, la CANBT connaît la diminution la plus faible de la population, tandis qu'elle se contracte plus sensiblement sur le reste de la Guadeloupe (-0,9 % entre 2013 et 2018). Les communes de Petit-Bourg et du Lamentin, limitrophes de Baie-Mahault, sont essentiellement résidentielles et profitent pleinement de la forte activité économique à proximité. Cette configuration géographique limite sensiblement le recul démographique du territoire entre 2013 et 2018.

## Le départ des jeunes accentue le vieillissement de la population

Le vieillissement de la population du Nord Basse-Terre est une conséquence directe du déficit migratoire important des jeunes, et plus particulièrement celui des jeunes âgés de 18 à 25 ans. Entre 2013 et 2018, près de 560 d'entre-eux partent ainsi chaque année pour 290 arrivées, soit un solde migratoire de -270 jeunes en moyenne par an (5 % de la population des 18 à 25 ans de la CANBT). La surreprésentation des jeunes dans les départs s'explique par des motifs souvent liés à la poursuite des études en France métropolitaine. Ce phénomène de départ massif des jeunes s'observe également sur le reste de la Guadeloupe.

Ces départs se font en partie vers la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence (CACE) mais aussi, et surtout, vers la France métropolitaine afin d'y poursuivre des études supérieures, d'y chercher un emploi ou pour y rejoindre un membre de la famille.

Le vieillissement de la population est toutefois un peu moins prononcé que pour l'ensemble de la Guadeloupe. La CANBT fait partie des deux EPCI les plus jeunes de la Guadeloupe avec la CACE. En 2018, la moitié de sa population a 43 ans ou plus, soit un an de moins que dans le reste de la Guadeloupe. La part des personnes de plus de 65 ans atteint 17 % contre 19 % dans le reste de la région. C'est trois points de plus qu'en 2013. De fait, la proportion des moins

de 20 ans diminue de 2,6 points entre 2013 et 2018 pour atteindre 27 % de la population (25 % dans le reste de la région).

### Seules Le Lamentin et Petit-Bourg gagnent des habitants

Le Lamentin et Petit-Bourg, situées en périphérie du bassin d'emploi de Cap excellence, sont les seules communes de la CANBT qui gagnent des habitants entre 2013 et 2018 (respectivement +0,8 % et +0,4 %). Ces deux communes regroupent la moitié de la population de l'intercommunalité et bénéficient des effets de la péri-urbanisation du centre de la Guadeloupe vers l'ouest même si ce phénomène a fortement ralenti ces dernières années. Toutes les autres communes de l'EPCI sont en retrait et la baisse la plus importante concerne Sainte-Rose et Pointe-Noire, communes les plus excentrées, avec une diminution annuelle moyenne de la population de 1,6 % pour chacune d'elles.

### Des nouveaux arrivants plus diplômés et plus occupés

Parmi les personnes de 15 ans et plus, les nouveaux arrivants sont beaucoup plus diplômés que les habitants du territoire qui les accueille. En 2018, près de 41 % d'entre eux sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures, soit 17 points de plus que l'ensemble de la CANBT et deux fois plus que pour le reste de la Guadeloupe.

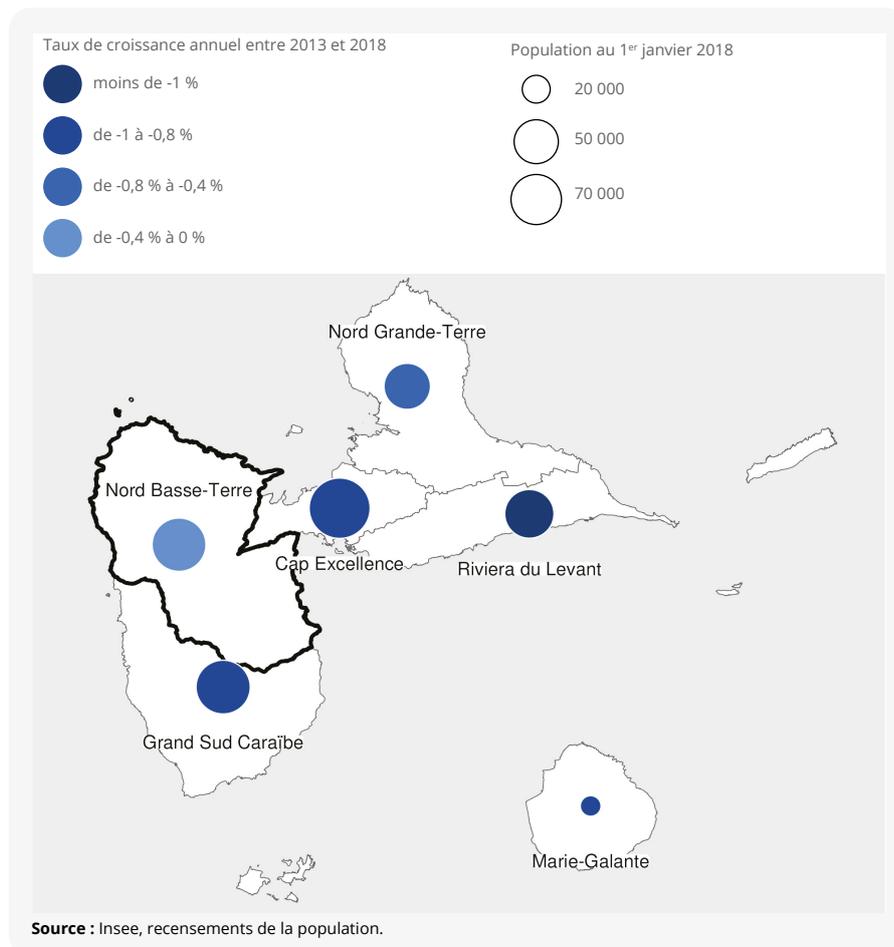
La classe d'âge des 30 à 39 ans détient la part la plus élevée de diplômés du supérieur du territoire : 43 % contre 37 % dans le reste de la Guadeloupe. Cependant, des disparités existent entre les communes de l'intercommunalité. Ainsi, près d'un quart des 30-39 ans de Pointe-Noire ont un diplôme d'études supérieures alors qu'à Petit-Bourg ils sont plus de la moitié. La CANBT compte moins de personnes sans diplôme ou avec au mieux un diplôme national du brevet, avec les mêmes disparités entre communes : 30 % des habitants de Petit-Bourg sont dans cette situation, contre 47 % à Pointe-Noire et à Sainte-Rose.

Le niveau de formation plus élevé des nouveaux arrivants est lié au niveau des emplois qu'ils viennent occuper. En effet, les nouveaux résidents de l'EPCI sont plus souvent des actifs occupés (50 %) que dans le reste de la Guadeloupe (42 %). Parmi eux, un tiers des nouveaux arrivants occupent des postes de professions intermédiaires, 18 % sont des cadres (respectivement 10 et 9 points de plus que dans le reste de l'archipel).

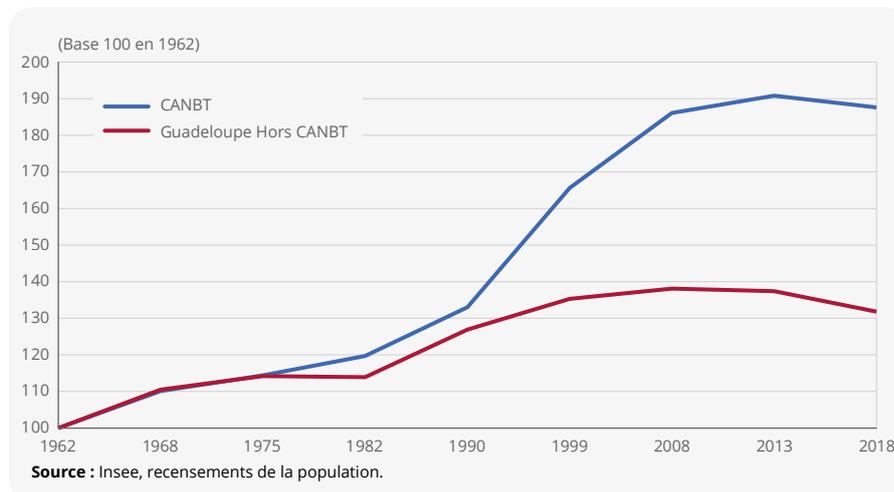
### Six actifs occupés de la CANBT sur dix ne travaillent pas sur le territoire

La CANBT regroupe près de 14 500 emplois en 2018, soit 11,5 % des emplois de Guadeloupe. Si 21 % des actifs occupés de l'archipel résident dans la communauté, une grande partie des emplois occupés par les résidents ne se situent pas dans la zone :

## ► 1. Nombre d'habitants en 2018 et évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018



## ► 2. Évolution de la population depuis 1962



plus de la moitié des résidents actifs occupés n'y travaillent pas (60 %). La Communauté d'Agglomération de Cap Excellence accueille la majeure partie des actifs occupés travaillant hors de la zone.

L'offre d'emplois de Cap Excellence concentre près de la moitié des emplois de l'île (47 %), soit environ 60 000 emplois. L'offre est telle que la majorité des résidents actifs occupés de la CANBT (60 %) s'y déplace pour travailler, un taux stable depuis 2008. Les actifs occupés résidant dans la zone et travaillant en dehors

parcourent en moyenne 20 kilomètres pour se rendre sur leur lieu de travail, soit 4 de plus que ceux résidant et travaillant dans la zone. Par ailleurs, les emplois offerts dans la CANBT sont occupés pour 27 % par des personnes extérieures à la CANBT. Cette forte mobilité au sein du territoire traduit l'importance des flux quotidiens de navetteurs et du trafic routier qui en découle. Ainsi, près de 15 800 résidents travaillent hors de la zone tandis que 3 900 non-résidents s'y rendent pour travailler, avec un solde final négatif de

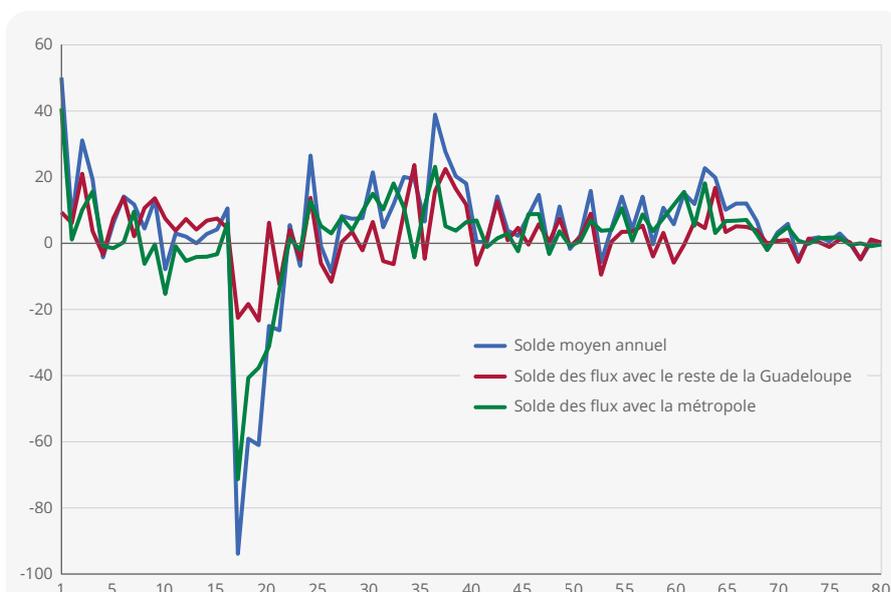
-11 900 personnes et un brassage quotidien de près de 19 700 personnes circulant sur les 2 principales routes reliant la CANBT au reste du territoire (N1 et N2). Sur les 26 400 actifs occupés qui résident dans la CANBT, près de 90 % se rendent sur leurs lieux de travail en voiture contre seulement 5 % en transport en commun (6 % dans le reste de l'archipel).

### Un nombre d'emploi en hausse mais un niveau de chômage élevé

Malgré une baisse de sa population, le territoire de la CANBT parvient à accroître le niveau de ses emplois entre 2013 et 2018. Cette particularité s'explique par un recul démographique le plus faible des EPCI de Guadeloupe et par la proximité du bassin d'emploi de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence (CACE) qui étend son influence économique principalement sur les communes du Lamentin et de Petit-Bourg qui lui sont limitrophes. L'implantation de zones d'activités sur le territoire de la CANBT traduisent bien cette dynamique de l'emploi. Cependant, des disparités sectorielles existent. Tous les emplois perdus sont des emplois d'ouvriers, œuvrant dans le bâtiment et l'agriculture. Historiquement, le territoire est marqué par l'importance des activités agricoles, essentiellement portées par la filière canne-sucre-rhum et la production de banane. Les espaces agricoles sont principalement situés dans les communes de Sainte-Rose, Lamentin, Petit-Bourg et Goyave (où la culture de la banane est importante). Mais la part de l'agriculture dans l'emploi du territoire n'a cessé de baisser et ne représente plus que 4 % des emplois en 2018 (6 % en 2013). C'est également le cas pour le secteur de la construction, également en baisse mais reste surreprésenté dans l'EPCI avec 9,2 % des emplois (11,2 % en 2013), soit 2,5 points de plus qu'ailleurs en Guadeloupe. Entre 2013 et 2018, ces deux secteurs ont perdu des emplois dans des proportions plus élevées que sur le reste de la Guadeloupe (-25 emplois par an).

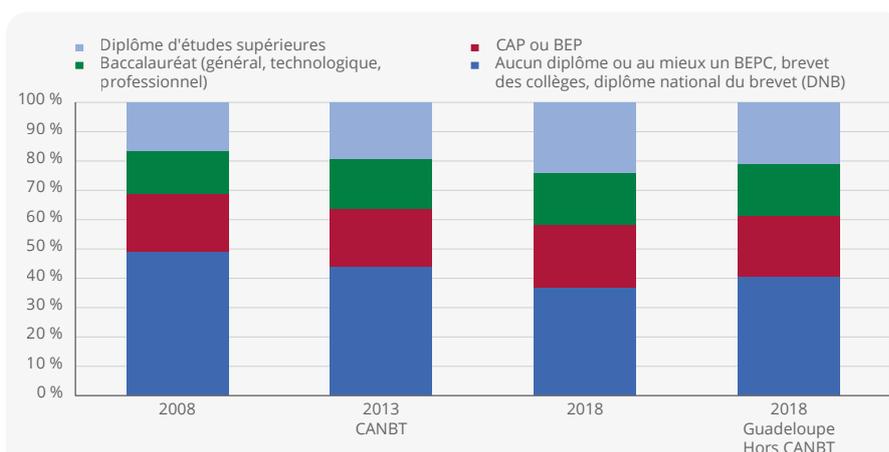
La baisse de la population active conjuguée à la hausse de l'emploi permet d'atténuer les tensions sur le marché de l'emploi. Toutefois, cette amélioration ne permet pas d'infléchir significativement le niveau du chômage qui reste à un niveau élevé. Surreprésentée sur le territoire, l'administration publique est le principal créateur d'emplois. Près de 40 emplois supplémentaires chaque année entre 2013 et 2018. Les secteurs du commerce et de l'hôtellerie sont également dynamiques, ils créent plus d'une trentaine d'emplois de plus par an par rapport au reste de la Guadeloupe. L'emploi dans l'hôtellerie-restauration, pilier du tourisme, représente 4,4 % de l'emploi salarié total contre 5,0 % dans le reste de la Guadeloupe. La CANBT abrite néanmoins le deuxième pôle touristique de Guadeloupe sur la commune de Deshaies. Un tiers des emplois salariés de la commune de Deshaies est dédié à

### ► 3. Solde moyen annuel des migrations résidentielles 2013-2018 de la CANBT par âge



**Lecture :** entre 2013 et 2018, le nombre de personnes âgées de 18 ans a diminué de 94 en moyenne par an.  
**Sources :** Insee, recensements de la population.

### ► 4. Répartition des 15 ans et + non scolarisés selon leur niveau de diplôme le plus élevé en 2008, 2013 et 2018



**Lecture :** en 2018, 37 % de la population de la CANBT âgée de 15 ans et plus et non scolarisée n'a aucun diplôme.  
**Source :** Insee, recensements de la population.

l'hôtellerie-restauration, soit une proportion quatre fois plus élevée que pour le reste de la Guadeloupe. La commune regroupe 8 des 11 hôtels de l'intercommunalité et fournit 90 % de l'offre en chambres. Toutefois, l'offre d'hébergement touristique s'appuie aussi sur les résidences secondaires réparties dans les six communes de la CANBT.

### Deux ménages sur trois sont propriétaires de leur logement

Comme dans la majorité des autres EPCI, les ménages sont majoritairement propriétaires de leur logement (64 % soit 6 points de plus que le reste de la Guadeloupe). De fait, le parc de logements est fortement dominé par les maisons individuelles (81 % de maisons individuelles contre 73 % pour le reste de l'archipel). Ce taux est beaucoup plus marqué dans les communes de l'EPCI les

plus éloignées du centre économique de Cap Excellence : Deshaies et Pointe-Noire (94 %). Le taux de propriétaires y est aussi le plus élevé, respectivement 78 % et 74 %. Le parc locatif est sous-représenté sur le territoire (31 % des logements soit sept points de moins que dans le reste de l'île). Parmi les locataires, 48 % des ménages vivent dans un logement HLM. Au sein de la CANBT, le parc de logement social a progressé de 31 % entre 2012 et 2020. Ces logements sociaux sont fortement concentrés, 63 % sont localisés à Petit-Bourg et au Lamentin. Le parc de logements HLM abrite pour 75 % d'entre eux des familles monoparentales et des ménages d'une seule personne, catégories plus fréquemment vulnérables, un taux néanmoins inférieur de six points au reste de la Guadeloupe. Parmi les 42 100 logements au sein de la CANBT, 80 % sont des résidences principales,

14 % des logements vacants et 6 % des résidences secondaires et logements occasionnels. Ceci atteste de la destination résidentielle du territoire. Cependant, on observe des disparités importantes entre les communes. Ainsi, 34 % des logements à Deshaies sont des résidences secondaires alors que Lamentin n'en compte que 1 % De même, 23 % des logements sont vacants à Pointe-Noire alors que Petit-Bourg n'en compte que 7 %.

### Des conditions de vie moins défavorables que dans le reste de l'archipel

En termes de profession exercée, la population de la CANBT apparaît moins défavorisée que celle du reste de la Guadeloupe. Près de 20 % des actifs occupés résidant dans l'intercommunalité exercent une profession de cadre ou une profession intermédiaire, soit quatre points de plus que le reste de la Guadeloupe. 40 % de la population vit avec un bas revenu

► **définition**, soit 6 points de moins que le reste de la Guadeloupe. Cela s'explique par l'attraction économique qu'exerce le bassin d'emploi de Cap Excellence sur les communes limitrophes du territoire de la CANBT. En effet, 30 % de la population de Petit-Bourg vit avec un bas revenu contre 46 % pour Goyave ou Sainte-Rose et jusqu'à 52 % pour Pointe-Noire.

Parmi les allocataires percevant un bas revenu, six personnes sur dix sont couvertes par le RSA socle non majoré, un taux stable par rapport à 2014. Les plus nombreux sont les personnes seules (47 %) et les familles monoparentales (39 %), catégories de ménages les plus concernées par la précarité. La situation des jeunes est plus mitigée. Si la part des allocataires de moins de 30 ans est comparable à celui du reste de la Guadeloupe (17 %), les jeunes âgés de 18 à 25 ans sont, en revanche, plus touchés par le chômage que dans le reste de la Guadeloupe (28 % contre 24 %). De plus, 38 % des 18-24 ans ne sont ni étudiants, ni en emploi (trois points de plus que pour le reste de la Guadeloupe). ●

Ali Benhaddouche, Jean-Luc Popote (Insee)

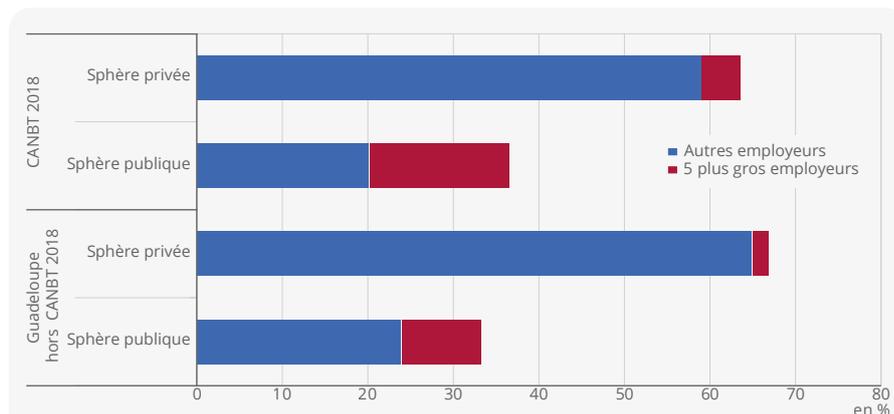


Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### ► Pour comprendre

L'Insee Antilles-Guyane et la Région réalisent dans le cadre d'un partenariat, des diagnostics pour chacun des six EPCI de Guadeloupe. Ils visent à mettre en évidence les caractéristiques du territoire, sous les angles économiques et sociodémographiques.

## ► 5. Répartition des postes entre sphère publique et privée et part des cinq plus grands employeurs



**Lecture** : les cinq plus grands employeurs de la sphère publique concentrent 16,4 % des postes de la CANBT. Tandis que le reste des employeurs de la sphère publique en représentent 23,9 %. 36 % des postes de la CANBT relèvent ainsi de la sphère publique. 4,6 % des postes de la CANBT dépendent des cinq plus grands employeurs privés de la CANBT. Et 59,0 % le sont par les autres employeurs privés. La sphère privée regroupe 64 % des postes de la CANBT.

**Source** : Insee, Flores 2018.

### ► Sources

Les résultats sont majoritairement issus de l'exploitation du kit Synthèses Locales version 16,1 de l'Insee. Les principales sources sont :

- Recensements de la population (exploitations principales et complémentaires) ;
- État civil ;
- Sirène ;
- Flores ;
- CNAF.

Kit synthèse locale : Recensement de la population 2018 exploitation principale – Pôle de compétence tourisme.

### ► Définitions

Le **solde migratoire apparent** approche la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

Le **taux de chômage au sens du recensement de la population** est la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active (composée des actifs occupés et des chômeurs) au sens du recensement.

La définition des sphères d'activité s'appuie sur un regroupement de nomenclature fine d'activités. Elle regroupe l'ensemble des secteurs d'activité en deux grandes sphères : présentielle et productive. La **sphère présentielle** concerne les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. La sphère productive concerne les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

### ► Pour en savoir plus

- Bilan économique 2020 Guadeloupe, *Insee Conjoncture*, juillet 2021.
- **Chanteur B., Reif X.**, Recensement de la population en Guadeloupe : 387 629 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018, *Insee Flash Guadeloupe* n° 142, décembre 2020.
- **Louis J.**, La croissance mise à mal par la crise sanitaire, *Insee Analyses Guadeloupe* n° 53, octobre 2021.
- **Clarenc P.**, En 2019, le climat des affaires est favorable en Guadeloupe, *Insee Analyses Guadeloupe* n° 54, décembre 2021.
- **Le Corre L. Servans G.**, Grand Sud Caraïbe, entre isolement et influence, *Insee Dossier Guadeloupe* n° 9, octobre 2016.
- **Cratère F., Raimbaud B., Trefoloni D.**, La CA du Nord Basse-Terre : un condensé de la Guadeloupe, *Insee Dossier Guadeloupe* n° 17, février 2019.

